11 Mars
1792

Cea
FRC
8295

SOCIÉTÉ DES JEUNES FRANÇAIS,

Base d'une École centrale d'expériences,

Sous les auspices de J. J. Rousseau;

Etablie, d'après un arrêté du directoire du département de Paris, au ci-devant Prieuré de Saint-Martin-des-Champs, rue Saint-Martin, à Paris.

Nous grandissons pour la Patrie.

Le but de cet Etablissement est de découvrir, à l'aide de l'expérience, et avec le concours de tous les hommes instruits, les meilleures méthodes d'instruction publique. On s'y attachera particulièrement à perfectionner l'art de réduire la morale en pratique; art dont l'objet est de familiariser la jeunesse avec les principes de la constitution, de l'attacher à ses devoirs par la jouissance de ses droits, de lui faire faire, dans les écoles publiques, l'apprentissage de toutes les obligations civiques qu'elle aura un jour à remplir dans la grande société, et de l'habituer à être heureuse.

Le plan sur lequel il est dirigé, antérieur à la révolution, (1) a réuni les suffrages de la municipalité de Paris, dans son arrêté du 29 mars 1790; du comité de constitution, dans son avis du 16 janvier suivant; de la société des Amis de la Constitution de Paris, qui, sur le rapport de M. Alexandre Beauharnois, ancien président de l'assemblée constituante, a jugé « que ce système, dont » les vues étoient neuves, ingénieuses et profondes, conformes à » la loi naturelle et aux principes de la constitution, méritoit de

(1) *Plan d'un nouvel établissement d'éducation nationale*; Paris, 1788. *Mémoires sur l'education et sur l'instruction publiques*, 1790; Desenne, au Palais-Royal; par M. Léonard Bourdon, jurisconsulte, électeur de 1789, ancien représentant de la commune de Paris. Les bases de ce second mémoire ont été adoptées par l'acte constitutionnel: et en général, entre ces deux ouvrages et le rapport sur l'instruction publique, fait au nom du comité de constitution, par M. Talleyrand, il y a identité de principes et analogie dans les développemens. C'est ce que M. Talleyrand lui-même a déclaré au directoire du département, dans son avis du 13 septembre dernier, où il reconnoît *que les vues de M. Bourdon seront favorables à l'exécution du plan quelconque qui sera adopté par la législature, et qu'elles sont absolument d'accord avec les siennes.*

» recevoir la plus prompte sanction de l'expérience ; que cette » expérience étoit d'autant plus nécessaire, que, sans l'admission » des principes régénérateurs développés dans ce systême, nous » n'aurions pas d'éducation vraiment nationale. »

On y reçoit les enfans de tout âge.

Etudes du premier âge ; l'histoire de la nature et la manière d'employer ses productions ; le dessin, qui les représente ; la géographie, qui indique l'endroit où elles croissent ; l'arithmétique, qui apprend à en calculer les quantités ; la géométrie, qui mesure leurs surfaces ; l'anatomie, qui découvre leur mécanisme intérieur ; la chimie, qui les analyse ; la mécanique, qui les façonne à notre usage . . . . en un mot, toutes les connoissances qui ne parlent qu'aux sens et qui tendent à favoriser leur développement ; c'est la science des CHOSES substituée à celle des MOTS.

Etudes du second âge, de 12 à 16 ans ; la logique, l'étude de l'histoire, base de celle de la morale, de la constitution et des loix ; les mathématiques, la langue française et la rhétorique.

Les études au-dessus de cet âge sont particulièrement analogues au genre d'état auquel chacun se destine, et comprendront les connoissances relatives à l'économie, au commerce, à la jurisprudence ; les langues et les beaux-arts . . . la gymnastique dans ses rapports avec la santé, avec le développement des sens et avec l'art militaire, y est particulièrement cultivée. Il y aura un manége.

Les vacances sont en mai et juin ; elles seront employées à acquérir la connoissance des CHOSES par des voyages dans l'intérieur du royaume.

Il y a des cours publics dans tous les genres, à 6 liv. par mois, pour les personnes du dehors.

La pension des élèves, égaux entr'eux, comprend tout ; le droit à toute espèce d'instruction ; l'entretien d'habits, linge ; les menus-plaisirs, et toutes autres dépenses prévues ou imprévues, *sans aucun mémoire.* Elle est de mille livres par an, pour tout le cours de l'éducation, pour les enfans qui y seront reçus avant douze ans. Ceux qui y entreront au-dessus de cet âge, paieront douze cents livres : de plus, on paie, en entrant seulement, pour tenir lieu de trousseau, comme lit, couverts, habits, linge, etc. deux cents cinquante livres pour les premiers, et trois cents livres pour les seconds.

La société est dirigée par un comité de citoyens, dont plusieurs membres de l'assemblée constituante. Les pères de famille, les hommes instruits qui voudront suivre les séances de ce comité, et y apporter leurs lumières, recevront une lettre d'invitation, en faisant passer leurs noms et leurs adresses au bureau d'administration de la Société, au prieuré de S.-Martin, où l'on trouve le Plan et le *Prospectus*. Tous les jours le public peut entrer et voir l'Etablissement, depuis une heure jusqu'à quatre (1).

---

(1) La maison de S.-Martin, renommée par son escalier et une gallerie voûtée de 200 pas de longueur, est la plus belle de la capitale : elle a un jardin de quatre arpens.

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théâtre italien.

THE NEW[illegible]
LIBRARY